



CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE
POUR LE REGLEMENT DES FACTURES DE RESTAURATION SCOLAIRE ET DE
GARDERIE PERISCOLAIRE

Le contrat de prélèvement automatique est établi

Entre

La commune de Lussac-les-Châteaux représentée par son Maire, Monsieur Jean-Luc MADEJ, agissant en vertu de la délibération N°20160729_2 en date du 29 Juillet 2016, portant règlement des factures de redevance de restauration scolaire et de garderie périscolaire.

Et

☐ Madame ☐ Monsieur

NOM : PRENOM :

Adresse :
.....

Code postal : VILLE :

☎ : Email :

Concernant le ou les enfant(s) :

-
-
-

Il est convenu ce qui suit :

1. DISPOSITIONS GENERALES

Les bénéficiaires de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire peuvent régler leur facture :

- * en numéraire auprès de la Trésorerie de Montmorillon ;
- * par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du talon détachable de la facture, sans le coller ni l'agrafer à envoyer à la Trésorerie de Montmorillon ;
- * par TIPI (titre payable par Internet) avec un accès à un service de paiement sécurisé 7 jours/7, 24h/24 sans aucune formalité préalable ;
- * **par prélèvement automatique pour les redevables ayant souscrit au présent contrat.**

Le tarif est déterminé pour chaque année par délibération du Conseil Municipal.

2- AVIS PRELEVEMENT

Le redevable optant pour le prélèvement automatique recevra le 20 de chaque mois, une facture indiquant le montant des sommes dues au titre de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire du mois passé.

Les sommes correspondantes seront prélevées sur le compte du redevable le 5 du mois suivant.

La facturation intervient mensuellement, à terme échu. Le montant prélevé correspond à celui de la facture reçue par le redevable.

3- CHANGEMENT DE COMPTE BANCAIRE

Le redevable qui change de numéro de compte bancaire, d'agence, de banque ou de banque postale doit se procurer un nouvel imprimé de demande et d'autorisation de prélèvement auprès de la Mairie de Lussac-les-Châteaux, le remplir et le retourner, accompagné du nouveau relevé d'identité bancaire.

Si l'envoi a lieu avant le 5 du mois, le prélèvement aura lieu sur le nouveau compte dès le mois suivant.

Dans le cas contraire, la modification interviendra un mois plus tard.

4- CHANGEMENT D'ADRESSE

Le redevable qui change d'adresse doit avertir sans délai le service comptabilité de la Mairie de Lussac-les-Châteaux.

5- RENOUELEMENT DU CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Sauf avis contraire du redevable, le contrat de prélèvement est automatiquement reconduit l'année suivante ; le redevable établit une nouvelle demande uniquement lorsqu'il avait dénoncé son contrat et qu'il souhaite à nouveau le prélèvement automatique pour la rentrée scolaire suivante.

6- ECHEANCES IMPAYEES

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte du redevable, il ne sera pas représenté.

Les frais de rejet sont à la charge du redevable.

L'échéance impayée augmentée des frais seront à régulariser auprès de la Trésorerie de Lussac-les-Châteaux.

Si deux prélèvements consécutifs sont rejetés, le redevable sera exclu du prélèvement automatique.

7- FIN DE CONTRAT

Le redevable qui souhaite mettre fin au contrat de prélèvement informe la mairie de Lussac-les-Châteaux par lettre simple.

Une demande exprimée au cours du mois M sera prise en compte au titre des prélèvements du mois M+2. Le redevable devra donc s'acquitter des prestations de restauration scolaire et garderie périscolaire dues au titre du mois M+1, selon un autre mode de règlement, tel que prévu à l'article 1.

8 - RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT, RECOURS

Tout renseignement concernant le décompte de la facture est à adresser à la Mairie de Lussac-les-Châteaux.

Toute contestation amiable est à adresser à la Mairie de Lussac-les-Châteaux ; la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge.

En vertu de l'article L.1617.5 du code général des collectivités territoriales, le redevable peut, dans un délai de deux mois suivant réception de la facture, contester la somme en saisissant directement :

- Le Tribunal d'Instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R321.1 du code de l'organisation judiciaire.
- Le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil (actuellement fixé à 7600 €)

Bon pour accord de prélèvement automatique

A Lussac-les-Châteaux,

Le

Le Maire, Jean-Luc MADEJ

Le Redevable,



DATER, SIGNER ET NOUS REMETTRE AVEC VOTRE RIB

DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier

NOM, PRENOM & ADRESSE DU DEBITEUR

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

COMPTE A DEBITER			
_ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _
Etablis.	Guichet	N° du compte	Clé RIB

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
COMMUNE DE LUSSAC-LES-CHATEAUX
9 ROUTE DE MONTMORILLON
86 320 LUSSAC-LES-CHATEAUX

Date : Signature :

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n°60-10 du 1/4/80 de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés.

✂
.....

A COMPLETER ET A NOUS REMETTRE

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA FR16ZZZ81642C
--

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerais le différent directement avec le créancier.

NOM, PRENOM & ADRESSE DU DEBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
COMMUNE DE LUSSAC-LES-CHATEAUX
9 ROUTE DE MONTMORILLON
86 320 LUSSAC-LES-CHATEAUX

COMPTE A DEBITER			
_ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _
Etablis.	Guichet	N° du compte	Clé RIB

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Date : Signature :

Prière de retourner les 2 parties de cet imprimé à la Mairie de Lussac-les-Châteaux sans les séparer en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB) ou de Caisse d'Epargne (RICE)
--